

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les Jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Travaux de la Constituante. — Élections municipales: observations, candidatures. — Démission du comité municipal. — L'Union nationale. — Le ministre de la marine. — Caussidière aux clubs. — Comme on escamote les votes. — Enquête sur le travail agricole. — Revue des journaux. — Nouvelles d'Italie. — Nouvelles d'Allemagne. — Algérie. — Actes officiels. — Correspondance. — Assemblée nationale: séance du 6 juin; nomination d'un nouveau président. — Chronique locale: projet d'une fête au Grand-Camp pour le 14 juillet; commission pour l'organisation du travail. — Nouvelles et faits divers: rejet du pourvoi du frère Léotade, etc.

Lyon, 7 Juin 1848.

TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nos représentants ne doivent pas se plaindre de nos procédés; nous ne les fatiguons pas trop de nos plaintes; depuis longtemps nous les laissons parfaitement tranquilles. Cependant nous sommes las d'assister les bras croisés à cette comédie qui semble n'être pas encore arrivée à son dernier acte. Si ces citoyens issus du suffrage universel ne veulent pas se réveiller, s'ils refusent d'ouvrir les yeux pour voir la fausse route dans laquelle la partie rouée de leurs collègues veut les faire fourvoyer, il faut bien alors que nous leur disions quelques mots et qu'au besoin nous les engageons à secouer le sommeil de l'engourdissement qui s'est emparé d'eux. Il faut bien leur dire une fois pour toutes que la France ne s'impose pas vingt-deux mille cinq cents francs par jour de gaité de cœur et sans espoir d'en tirer profit. Vingt-cinq francs par jour, citoyens, c'est une somme assez ronde et l'on peut avoir de bons commis à ces conditions!

Peut-être sommes-nous dans l'erreur; mais alors, c'est à nos mandataires à nous le faire savoir; c'est à eux à nous rendre compte de ce qu'ils ont fait depuis leur entrée en fonctions; car, quant à nous, nous avouons sans détour que nous avons beau nous creuser le cerveau, nous crever les yeux pour mieux examiner les actes de l'Assemblée nationale, nous ne voyons rien ou peu de chose: absence d'énergie, nullité complète; voilà tout!

Des disputes, des personnalités, des reproches au pouvoir exécutif, des mesures de précaution, des discussions oiseuses ou inopportunes, un règlement de la chambre, la mise en accusation de deux députés, des lois de détails, le bannissement de la famille d'un tyran et le rappel des neveux d'un autre despote (étrange contradiction!); voilà, si nous avons bonne mémoire, ce qu'a fait l'Assemblée nationale sous la présidence du citoyen Buchez.

Il y aurait matière à rire, si l'on n'éprouvait un autre sentiment, inspiré par les circonstances exceptionnelles où nous a placés la révolution.

Nous avons renversé sur les barricades la monarchie et ses lois; il nous faut un nouveau gouvernement, de nouvelles lois, et avant tout la constitution, qui doit être la base de l'ordre nouveau. Voilà ce que nous attendons de la chambre, voilà ce dont elle doit s'occuper sans désemparer: toute autre besogne est inutile et superflue. Espérons que le nouveau président, dont le courrier de demain nous apportera le nom, donnera une nouvelle direction, une impulsion énergique aux travaux de l'Assemblée, et que le mois dans lequel nous entrons sera plus fécond en résultats sérieux.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LYON.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 6 juin 1848.

Citoyen,

Je croyais avoir dit mon dernier mot sur les élections municipales, et ne voilà-t-il pas que je suis obligé de vous prier de me rouvrir vos colonnes, pour continuer une polémique pendant huit jours encore; car la réaction ne peut, pendant ce laps de temps, rester inactive, elle qui à Paris lance si souvent des ballons d'essai, tan-

tôt en faveur de Louis Napoléon, tantôt en faveur de la régence.

Qui aurait pu croire que, depuis plus d'un mois qu'on parle d'élections, on n'eût pas pris toutes les mesures pour que ces élections aient lieu le 6 juin. Je le sais, deux ou trois mille prolétaires sont restés à inscrire, et fort peu de bourgeois. Mais pourquoi cette inexactitude? on me dira: C'est parce que le travail de la formation des listes n'est pas chose facile. Je le sais, il y a de la difficulté à le bien faire; mais je le demande aussi, le concours de tous les agents des autorités a-t-il été sincère? qu'il me soit permis d'en douter? De la part d'un certain nombre d'eux, peut-il en être autrement? Non certes pas: partisans d'un autre ordre de choses, ils ne peuvent donner une loyale coopération.

Citoyen rédacteur, le parti démocratique, par ce renvoi, court grand risque de perdre la partie; car toutes les intrigues vont être mises en œuvre.

S'il en est ainsi, il faut espérer que ce ne sera pas pour longtemps que les bleus et les blancs jouiront de leur victoire; car, j'en suis sûr, les réactionnaires ne feront pas comme le peuple au jour de la victoire, ils ne se reposeront pas sur leurs lauriers; car ils reviendront en gens qui n'ont rien oublié, rien appris sur le passé, pour ne vouloir que lui, et ouvriront le précipice d'où ils ne pourront sortir.

Puisque les autorités n'ont pas pu prévenir le danger dont est menacé la démocratie, qu'elles aient la responsabilité de l'insuccès auquel elles auront donné lieu, soit en retardant les élections, soit en les remettant à un autre jour qu'un dimanche, et surtout soit en confiant la présidence des élections à des citoyens qui ne sont ni juges de paix, ni suppléants, ni membres du comité de l'Hôtel-de-Ville, et qui professent des opinions contraires aux principes de la révolution de Février.

Agréez, citoyen maire, mes salutations fraternelles.

Auguste MORLON.

Nous parlions hier du citoyen Callès et des calomnies dont il est l'objet. Nous recevons de lui la lettre suivante, par laquelle il fait appel à ses accusateurs pour jeudi 8 courant. Qu'ils se rendent donc à cette invitation, afin que les électeurs puissent juger et de l'accusation et de la défense:

Lyon, le 6 juin 1848.

Citoyen rédacteur,

Le renvoi des élections à huitaine me permet de jeter de nouveau à mes calomnieux le défi de venir en public articuler un fait quelconque, sur ma vie publique ou privée, qui prouve que j'ai démérité de mes concitoyens.

Depuis seize ans je suis sur la brèche politique. J'y ai toujours figuré avec honneur, et aucun des amis qui ont marché, qui ont souffert avec moi, ne m'a retiré sa main.

D'où viennent donc ces chenilles obscures qui en passant salissent une vie d'honnête homme?

Des hommes qui n'ont jamais osés se nommer répandent dans l'ombre des calomnies infâmes, des insinuations perfides. Ils échouent, car maintenant le temps me reste pour les démasquer.

Ainsi après une première invitation, de ma part de venir en public porter une accusation sur ma personne, je leur en fais une seconde, de venir jeudi soir, 8 courant, salle du Club de la Montagne, rue du Peuple (Condé), 56. Que je puisse voir mes accusateurs, qu'ils me disent où j'ai péché, c'est tout ce que je demande. Sinon je les tiendrai pour ce qu'ils sont, et tout citoyen saura à quoi s'en tenir sur mon compte et le leur, et fera son devoir en me les signalant.

En attendant, citoyen, recevez mes saluts fraternels.

A. CALLÈS.

Lyon, le 6 juin 1848.

Citoyen rédacteur,

Porté sur une des listes des candidats au conseil municipal, dans la section du Jardin-des-Plantes, malgré tout ce que j'ai pu dire à mes amis de mon inexpérience en fait d'administration, je n'ai pu décliner l'honneur qui m'était fait, lorsque je l'ai connu, à cause de l'époque rapprochée des élections. Mais, aujourd'hui qu'elles sont retardées de huit jours, je m'empresse de remercier les électeurs qui veulent m'honorer de leurs suffrages, et les prie de reporter leurs voix sur un citoyen plus digne de remplir le mandat difficile qu'ils voulaient me confier.

Salut et fraternité.

Ant. VACHON aîné.

Le comité central de l'Hôtel-de-Ville, en donnant sa démission, a adressé aux Lyonnais la proclamation sui-

vante. Puissent les vrais amis de la République rejeter les insinuations calomnieuses que les royalistes lancent contre ces généreux citoyens et leur donner, par le vote du 13 juin, une preuve de la reconnaissance et de la confiance qu'ils ont en eux.

LE COMITÉ MUNICIPAL,

AUX LYONNAIS.

Le comité central, en cessant des fonctions prolongées par l'autorité supérieure malgré sa démission réitérée, éprouve le besoin de remercier les citoyens qui l'ont soutenu par leur concours dévoué dans son œuvre difficile.

Né de l'insurrection, son premier soin a été de pourvoir à tous les services publics. Il a été guidé dans tous ses actes par cette pensée, que si le pouvoir monarchique a besoin pour se soutenir de la force brutale et matérielle, les autorités républicaines doivent chercher à faire régner l'ordre par la justice, par la fraternité et par la force morale.

Dans la limite de ses pouvoirs, le comité a cherché à faire autant de bien que possible.

Aujourd'hui il dépose avec bonheur le fardeau des affaires publiques; il se retire avec la conscience d'avoir fait tous ses efforts pour remplir convenablement sa mission. Il emporte cette douce satisfaction que sous son administration populaire pas une goutte de sang n'a été répandue.

Citoyens, que sa parole d'adieu nous unissent tous dans un sentiment de concorde.

Vive la République démocratique!

Emile Laforest, Vincent Guillermain, Camille Gery, Giroudargoud, Peygnoux, Barre, Bouveyron, G. Charavay, Driven, Auguste Morlon, Calandras, Hilarion Clasis, H. Jacquet, Morellet, P. Gros, Saunier, C. Pallud, Meurgé, Métrat, Murat, Castel, Chaboud fils, G. Vincent, Baratta, Grinand, Bernard-Barret, E. Brosse, P. Robert, A. Calès, C. Lambert, Bouvet, Gastine, G. Edant, Sézanne, Brossette, Juif, Lardet.

L'UNION NATIONALE.

L'Union Nationale nous a empoignés, elle nous tient et il sera difficile de lui faire lâcher prise. Ce petit journal nous fait l'effet d'un terrible bataillard (1). Nous lui avouons que nous ne sommes pas de force et que nous allons le laisser maître du champ de bataille. Comment en effet lutter contre une feuille qui a à son service les bénédictions du ciel, la plume (ne lisez pas l'épée) d'un capitaine de la garde nationale, qui ne dit pas son nom, et les 80,000 baïonnettes qui lui promettent un fourrier du 48^e, qu'elle ne nomme pas non plus? Quant à nous, abandonnés de tous les gens bien pensants (probablement aussi des pansus), n'ayant pour lecteurs que quelques chétifs Vautours ou Voraces, nous déclarons à l'Union Nationale que nous ne répondrons plus à ses attaques ni à celles des sabreurs qui l'aideront à remplir le vide de ses colonnes. Qu'elle se le tienne pour dit. Nous défendons nos principes, nous dévoilons les manœuvres des réactionnaires; ce n'est pas notre faute si quelques individus susceptibles se reconnaissent dans ce que nous disons, et prennent pour des personnalités les faits généraux que nous signalons aux bons citoyens amis de la République.

LE MINISTRE DE LA MARINE.

La nomination du citoyen amiral Cazy au ministère de la marine n'a pas été favorablement accueillie, nous devons le dire, par nos ports de mer. Notre armée maritime a-t-elle accepté avec plus de confiance et de chaleur le chef qui lui a été donné? Qu'il nous soit permis d'en douter. Les antécédents de cet officier soit comme marin, soit comme administrateur, ne justifiaient pas un tel choix. Et si nous recherchons les titres et les garanties que le citoyen amiral Cazy présente comme ministre de la République, au nouvel ordre de choses, nous ne rencontrons dans sa vie aucun fait, nous ne voyons jusqu'à présent dans son administration aucun acte qui soit de nature à dissiper les doutes et les incertitudes qui planent sur lui.

(1) Pour bataillard, licence poétique permise aux théologiens de la première et de la deuxième année.

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer aujourd'hui les griefs reprochés au citoyen amiral Cazy et les sujets de défiance que son inaction fait naître dans les ports; nous nous bornons à émettre le sentiment général exprimé dans les départements maritimes.

C'est au gouvernement qu'il convient d'examiner promptement ce que commandent les circonstances et les besoins d'un service aussi important et de décider si le ministre actuel de la marine répond à ces circonstances et à ces besoins.

Caussidière aux clubs.

Aujourd'hui, l'amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine était encombré de bonne heure par une foule impatiente et curieuse. Il s'agissait d'explications que devait présenter aux électeurs du 11^e arrondissement le citoyen Marc Caussidière au sujet de sa conduite dans la journée du 15 mai. Nous ne pouvons que donner une faible idée des bravos et applaudissements qui ont salué l'arrivée de l'ancien préfet de police. Mais à peine s'est-il dirigé vers la tribune que le plus profond silence a régné. Le citoyen Caussidière a fait un exposé rapide des services qu'il a rendus à la République; il a rappelé avec bonheur qu'il était parvenu à faire de l'ordre avec du désordre, qu'il croyait avoir pris les mesures convenables pour faire sortir de la préfecture, de cette sentine que chacun considérait comme un lieu de proscription, une police fraternelle, dans laquelle on devait trouver assistance et force au besoin. Des bravos frénétiques l'ont interrompu à ce moment. Il s'est ensuite attaché à prouver que les éléments dangereux de discord qui ont un moment entravé sa marche, avaient disparu sans qu'il eût à recourir aux mesures énergiques, mais seulement à un zèle infatigable.

Puis il a protesté hautement contre les indignes calomnies que ses ennemis ont répandues sur lui. Il a terminé en déclarant qu'il était prêt à répondre à toutes les interpellations qu'il conviendrait à l'assemblée de lui adresser.

Quelques questions ont été posées au candidat, notamment sur les fusils qu'il aurait délivrés au citoyen Sobrier. Le citoyen Caussidière a répondu sans détour et avec une telle franchise, que pas un de ses auditeurs n'a élevé le moindre doute sur la vérité de ses assertions.

La séance s'est terminée au bruit de nouveaux applaudissements. L'ordre, un seul moment troublé par un individu qui tenait des propos inconvenants, a été rétabli immédiatement.

Le citoyen Caussidière s'était rendu hier au club Central de la garde nationale. Sa candidature lui faisait un devoir de répondre aux soupçons que répandaient sur lui les malveillants intéressés à lui nuire dans l'esprit public.

L'ancien préfet de police a parlé pendant deux heures avec la verve et l'originalité caractéristiques que chacun lui connaît. Il a réduit à leur juste valeur les sourdes manœuvres et les propos mensongers des réactionnaires. La franchise qui éclate dans chacune de ses paroles, et qui entraîne toujours avec elle la conviction, n'a pas tardé à lui assurer un succès bien mérité.

Des bravos unanimes, de chaudes acclamations sont venus l'assurer qu'il n'avait rien perdu aux yeux des gens qui, comme lui, préfèrent l'estime générale à de dangereux honneurs; ces applaudissements ont été aussi pour lui une récompense de sa noble conduite et de son patriotique désintéressement.

(La République.)

COMME ON ESCAMOTE LES VOTES.

On lit dans la Commune de Paris :

« Nous apprenons que l'on a contraint les gardes nationaux mobiles à voter instantanément et sur des listes qui leur ont été données. Pourquoi cette précipitation? Ne veut-on pas permettre aux citoyens de faire usage de leur discernement, d'aller aux informations? »

« Et d'ailleurs, pourquoi l'armée vote-t-elle plus tôt que le peuple? Le décret du gouvernement de la République n'a établi aucune distinction. Nous protestons de toutes nos forces contre ces anomalies. »

« Serons-nous donc toujours la dupe des intrigues? Quels sont les hommes intéressés à fausser tous les principes et à faire germer la réaction dans les sources les plus pures du droit social? »

La Réforme confirme ce qui précède dans les termes suivants :

« Nous recevons du citoyen Bassac, commandant du 5^e bataillon, une réclamation qui confirme pleinement, et probablement contre son gré, ce que nous avons déjà dit du vote dérisoire de la garde nationale mobile. »

« Trois jours avant les élections, nous écrit le citoyen Bassac, le 5^e bataillon fut informé par moi qu'il aurait très-prochainement à procéder à l'élection de onze représentants. »

« Si le commandant Bassac eût prévenu ses gardes mobiles que trois jours plus tard ils seraient appelés à voter, ils auraient pu se préparer et prendre leurs informations en conséquence; mais très-prochainement ne pouvait que se rapporter au jour fixé par le pouvoir exécutif, et avec d'autant plus de vraisemblance, qu'il n'y avait pas de raison pour le devancer. C'est donc bien à l'improviste qu'ont voté, comme nous l'avons dit, les gardes mobiles, et si le citoyen Bassac nie que le temps de se renseigner leur ait manqué, nous lui demanderons s'il leur a été loisible de remettre leur vote au lendemain, comme à la garde nationale sédentaire. »

« Mais la réclamation du commandant Bassac contient un autre fait que nous sommes bien aise de con-

naître : c'est qu'indépendamment des bulletins de vote en blanc, il a été distribué des listes de candidats dans toutes les compagnies. »

« Le commandant Bassac ne nous dit point d'où lui sont venues ces précieuses listes, ni quels étaient les candidats ainsi patronés; mais puisqu'il ne voit dans cette appréciation du suffrage universel rien de dérisoire, il devrait bien nous apprendre de quel nom il faut l'appeler? »

ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL AGRICOLE.

L'assemblée nationale vient de décréter, dans sa séance du 25 mai, qu'une enquête sur la question du travail agricole et industriel est ouverte sur toute l'étendue du territoire de la République.

Grande, profonde, immense et obscure question que celle qui doit régler, préciser, à quelques centimes près, la nature si complexe des rapports qui se rattachent aux intérêts du maître et à ceux de l'ouvrier. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, ce décret est le plus sérieux, le plus à propos et le plus grandement utile que l'assemblée nationale puisse donner au pays.

Et en effet, le décret, mis en pratique sous le rapport agricole et sous l'impulsion du désir et de l'idée générale qui l'ont dicté, doit agir puissamment et d'une manière directe, non-seulement sur les intérêts de celui qui travaille, mais aussi sur les intérêts de celui qui fait travailler, intérêts qui, jusqu'à ce jour, ont été obscurs aux yeux de tout le monde, et négligés de ceux-là qui en absorbaient la plus large part : des ouvriers eux-mêmes.

Dans la question industrielle, la position du maître vis-à-vis de l'ouvrier et de l'ouvrier vis-à-vis du maître, est facile à définir, est aisée à préciser; mais dans la question agricole en sera-t-il de même? Hélas! non. Ici, le plus souvent, et surtout dans les pays à petite culture, le domestique est plus à l'aise que le maître, et le patron est presque toujours dans la nécessité de supporter les volontés de l'ouvrier, faute d'argent pour lui solder son compte au moment où il le demande.

Assurément, le travailleur agricole est, de tous les travailleurs, le plus malheureux; il exécute les travaux les plus pénibles, il est le moins payé; mais, j'ose le dire (et l'enquête viendra bientôt confirmer ce que nous avançons), que les petits fermiers et leur famille sont réellement plus à plaindre et supportent plus de privations que les ouvriers qu'ils occupent.

Nous avons l'espoir que l'Etat, qui prend aujourd'hui à tâche d'améliorer le sort de l'ouvrier agricole, ne négligera pas non plus de chercher le moyen d'adoucir la position et l'existence de celui qui donne le travail du fermier laboureur.

Le système d'amélioration agricole en usage depuis 1830 va être enfin jugé; et le nouveau ministre de l'agriculture sera alors mis en demeure de se prononcer franchement sur la marche à suivre pour améliorer la culture nationale. — Car si, comme nous l'espérons, l'enquête sur le travail agricole est faite avec intelligence et soins, elle prouvera l'impuissance du mode d'amélioration existant; et elle exigera tout un système nouveau, que le citoyen ministre aura à indiquer.

(Réforme.)

Revue des Journaux.

Oh! la belle antithèse que vient de faire le vicomte Hugo, pair de France, officier de la légion de Louis-Philippe, ami des princes et des ruines en général! On dit qu'un bon livre est une bonne action. Une belle antithèse dispense d'une bonne politique.

Le vicomte Hugo a repris courage depuis qu'il a vu la composition de l'assemblée, depuis qu'il a entendu à la tribune républicaine les voix patriotiques des Dupin, des Barrot et de tous les orateurs de la royauté. On se rappelle cette caricature de 1830, dans laquelle un brave bourgeois se présentait de face et poliment au public, disant : « Faites-moi le plaisir de me montrer un carliste. » Mais les carlistes ne se montraient point. Cette fois-ci les monarchistes sont plus avisés, plus hardis et plus prompts. Trois mois après les barricades ils ont tous reparu, et ils se sont barricadés à leur tour derrière les vieux préjugés et la bonté du peuple. Donc M. Hugo sollicite les suffrages des électeurs de Paris. M. Girardin, M. Thiers, M. Hugo, quel renfort pour la réaction bourgeoise!

Il y a, dit M. Hugo dans sa belle profession de foi, deux Républiques : une République rouge, de buveurs de sang et de forçats habillés seulement du bonnet rouge et sans-culottes, avec la guillotine en permanence, le meurtre, le viol, l'incendie et le pillage. Voulez-vous de cette République? non, vraiment, répond avec goût l'illustre poète. — Mais voulez-vous d'une République avec des pentarches ou des rois, avec des marquis ou des vicomtes, des millionnaires et des agioteurs? C'est la bonne République.

En effet, il y a République et République.

Nous ferons à notre tour cette antithèse aux électeurs de Paris. Voulez-vous d'une République avec quatre millions de mendiants et vingt-cinq millions de prolétaires, avec un peuple qui meurt de faim et de misère, et qui ne sait pas lire, avec la prostitution, l'ignorance et l'immoralité, avec des classes condamnées à l'abrutissement et à la dégradation, afin que d'autres classes aient tous les privilèges, avec la haine entre tous les citoyens, et la menace permanente du désordre, de la guerre civile, de la révolution?

Où bien voulez-vous d'une République où tous les hommes soient frères, égaux et libres, où tous les enfants de la patrie soient appelés par l'éducation à l'intelligence et à la vertu, où il n'y ait plus de classes hostiles, et où règne l'ordre de la justice?

Choisissez entre les hommes du passé et les hommes de l'avenir.

(Vraie République.)

Allemagne.

VIENNE, 30 mai. — La tranquillité est complètement rétablie; on ne voit plus que ça et là une barricade. Les affaires ont repris leur allure ordinaire. On vient d'assigner du travail aux ouvriers sans ouvrage, pour lesquels des étudiants et des gardes nationaux ont fait des collectes. Il n'y a qu'une voix sur leur probité et leur esprit d'ordre.

Le ministère a publié une proclamation qui a été bien accueillie parce qu'elle est conçue dans un esprit libéral et qu'elle garantit toutes les conquêtes faites par le peuple. Le ministère promet d'insister sur le retour le plus prompt possible de l'empereur. On ne croit cependant pas que le parti réactionnaire qui entoure notre faible monarque lui permettra de si tôt de retourner dans la capitale, et dès-lors la crise pourrait se prolonger.

Prague, 30 mai. — Le comité national a décidé qu'il serait formé un gouvernement pour la Bohême, et cela par le motif que les événements de Vienne ont interrompu les relations régulières avec le ministère. Les membres du prochain congrès slave arrivent en foule.

Rendsbourg, 30 mai. — Pendant que les diplomates allemands s'amuse à couvrir des préliminaires de paix, les Danois continuent d'avancer et battent les troupes allemandes. Le 28, ces dernières éprouvèrent un échec à Alsen; les Danois se sont emparés, dit-on, de six pièces de canon, et ont fait 900 prisonniers. Ils repoussent toute transaction et refusent de lever l'embargo qu'ils ont mis sur les vaisseaux allemands.

Le courage des Danois sera encore augmenté par l'ordre subit d'évacuer le Jutland que le roi de Prusse vient de donner à ses troupes sur l'injonction de la Russie. Aussi doit-on s'attendre à voir les Danois reprendre tout le terrain qu'ils avaient perdu, d'autant plus que des secours leur sont assurés de la part de la Suède et de la Russie.

Mayence, 1^{er} juin. — Hier, 2,400 Autrichiens sont entrés dans notre forteresse, qui est maintenant toute garnie de troupes, et cependant l'on annonce qu'il en arrivera encore. On ravitaille la place comme s'il s'agissait d'un prochain siège.

En général tout paraît tranquille maintenant; mais chacun reconnaît que la position tout exceptionnelle dans laquelle se trouve notre cité ne peut pas durer.

Algérie.

L'Akhbar du 1^{er} juin nous apporte les nouvelles suivantes :

« De nouveaux détails nous parviennent sur la délivrance des prisonniers napolitains naufragés sur la côte de la Kabylie, et tombés entre les mains des O.-Bel Afou et O.-Aly. »

« Des négociations pour obtenir leur liberté, furent commencées aussitôt que l'on eut connaissance du sinistre arrivé à leur bâtiment. Le cadi de Djigelly fut chargé de la rançon, et amena au bout de quelque temps des Kabyles de la tribu des O.-Bel-Afou et O.-Aly jusque dans l'intérieur de la place, et c'est là que l'on discuta le prix, qui fut porté à quatre mille francs. »

« Le 22 avril au soir, le commandant-supérieur partit avec trois embarcations et le rais Ahmed-ben-Kallef, membre de la commission consultative de Djigelly. Cet indigène devait se mettre en gage, pendant qu'une embarcation amènerait les Napolitains un à un. Chaque prisonnier devait être livré à son tour en échange d'une somme de mille francs. Le mauvais état de la mer ne permit pas la réussite de ce projet, Ben-Kallef n'ayant pu débarquer chez les O.-Aly. »

« Le lendemain 23, Ben-Kallef partit par terre pour en terminer. Amekran vint s'interposer dans cette affaire, offrit des garanties plus certaines que Ben-Kallef aux yeux des Kabyles, et réussit en effet à amener au commandant les deux frères Saleri. On lui donna de suite deux mille francs, en l'engageant à racheter les deux autres captifs. Il repartit aussitôt, et le 24 au soir, le nommé Vincent Gaudi était délivré. »

« Peu d'instants après cette entrevue, le cadi Ben-Djemman vint annoncer à M. le commandant-supérieur que le dernier naufragé, Antoine Ambrosini, était dans sa maison, et que les Kabyles avaient consenti à le laisser venir, sur la promesse qu'ils recevraient aussi mille francs. Cette somme fut aussitôt remise au cadi, qui, le lendemain 25, amena en effet Ambrosini. »

« M. le commandant-supérieur Meyer attribue le succès définitif de cette affaire au rais Ben-Kallef, qui successivement a stimulé le zèle de Si-Taher et du cadi. »

Les faux bruits qui agitaient le pays dans la province de Constantine commencent à s'évanouir devant l'évidence des faits et les démonstrations de nos troupes. On nous signale le retour des populations à des idées plus saines que celles qui les agitaient naguère. Les pluies abondantes qui viennent de tomber vont imposer silence aux malveillants, qui seront encore une fois déçus de leur espoir de profiter des calamités publiques pour entraîner des populations ignorantes.

Le 15 mai, à la suite d'une discussion avec ses oncles, chez lesquels il était pour ainsi dire gardé à vue depuis la mort de son père, Boulakhas-ben-Azeddin a quitté sa famille pour venir habiter Milah. La fuite de ce jeune homme est un événement heureux; lorsque le moment sera venu, on pourra la placer à la tête des Zouagha, où il pourra nous rendre de grands services, grâce au parti nombreux qu'il a déjà dans la montagne, en neutralisant l'influence de ses oncles.

Dans la subdivision de Philippeville, l'inimitié qui existait depuis longtemps entre les Zerdaza et leurs voisins a pris un caractère d'irritation qui pourrait avoir des suites fâcheuses. Tout le monde sait combien ces querelles de tribu à tribu étaient fréquentes en Algérie avant la domination française. Notre esprit de conciliation et de fermeté ont pu seuls les éteindre; dans le cas actuel, la position des fractions hostiles qui sont encadrées au milieu de nos postes, permet de croire que le bon ordre sera facile à rétablir, car elles pourraient être châtiées rapidement si elles persistaient dans leurs coupables collisions. Nous pouvons d'autant plus com-

ter sur la fin prochaine de ces débats à main armée que des faits semblables se sont produits dans la subdivision de Sétif entre divers tribus, séparées par des questions d'intérêt ou par des vols réciproques et que notre intervention morale a suffi pour ramener l'ordre et la paix.

Dans le cercle de Biskara, on s'occupe tous les jours, de plus en plus, à transformer en cultivateurs les nomades pasteurs du Sahara. Cette mesure si favorable pour nos intérêts et pour ceux des indigènes sur lesquels elle s'étend, puisqu'elle est à la fois une condition d'ordre et une source de richesses, a éveillé chez le scheikh-el-Arab, quelques susceptibilités pour le versement de l'achour de ceux de ses administrés qui cultivent sur le territoire de Si-el Mokrani. Ces susceptibilités seront calmées par l'application du principe général, qui établit que sur tous les points l'achour sera payé entre les mains du chef de la circonscription dans laquelle on cultive.

Le village de l'Ouïd, le plus commerçant et le plus riche des oasis du Souff, est gouverné par un djmaa qui, malgré l'opposition violente de ben Ahmed-bel-Hadj, ancien khalifa d'Abd-el-Kader, a décidé qu'une députation serait envoyée à Biskara, pour offrir aux Français la soumission du pays. Deux des principaux habitants de la contrée sont arrivés dans cette ville; ils y ont été parfaitement accueillis par le commandant supérieur qui a décidé que désormais toutes les caravanes de l'Ouïd auraient un libre accès dans les marchés de Zibann.

Cette démarche est d'un bon augure, et nous pouvons espérer qu'elle nous amènera prochainement peut-être la soumission de toutes les fertiles oasis de cette partie de la province.

Italie.

NAPLES, 31 mai. — Nous recevons en ce moment la nouvelle que 3,000 Siciliens marchent vers la Calabre pour la faire insurger. A Reggio (Calabre) les troupes ont été désarmées. A Cosenza, un bataillon d'infanterie qui avait reçu l'ordre de partir, en a été empêché par le peuple. Le commandant voulait employer la force, mais une dépêche télégraphique lui a enjoint de ne pas provoquer d'hostilités. Les caisses sont vides; les provinces refusent de payer l'impôt.

On s'attendait à un mouvement le jour de la fête patronale du roi; mais tout a été tranquille.... comme la mort. La seule rue de Tolède a illuminé. Les riches ont peur. L'escadre française n'a pas salué le drapeau royal, mais elle a arboré son pavillon à mi-mât en signe de combat, pendant que l'on tirait à Naples les 401 coups de canon d'usage.

MILAN, 1^{er} juin. — Des lettres particulières du camp annoncent que l'on a trouvé à Peschiera une grande quantité de canons et des munitions de guerre, pour une valeur de plus de six millions de francs. Les troupes qui ont évacué la forteresse, au nombre d'environ deux mille, seront dirigées sur Ancône, pour y être embarquées.

Le bulletin officiel n'a pas encore rendu compte de la bataille livrée le 31 mai sous les murs de Mantoue. Cependant on parle de sept cents prisonniers et d'un grand nombre de morts. (Corriere Mercantile.)

Actes officiels.

Les démissions du citoyen Portalis, procureur-général près la Cour d'appel de Paris, et du citoyen Landrin, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, ont été acceptées.

M. le docteur Barman, chargé d'affaires de la confédération suisse à Paris, a remis ses lettres de créance au citoyen ministre des affaires étrangères.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 5 juin.

Le citoyen Duclerc, ministre des finances, s'est empressé, vendredi dernier, après le rapport du citoyen Billault sur le remboursement en 5 % à 70 f. des bons du trésor et des dépôts des caisses d'épargne, d'annoncer que l'intention du gouvernement était de s'opposer formellement à l'adoption de ces mesures. Il paraît que le ministre, en faisant cette déclaration solennelle, n'avait pas eu soin de prendre d'abord l'avis de la majorité de ses collègues, non plus que des membres de la commission exécutive; qu'il n'y avait pas lieu, au contraire, de s'opposer aux conclusions du rapporteur des finances, et ce serait là le véritable motif qui aurait décidé le citoyen Duclerc à donner sa démission de ministre des finances.

On dit que le citoyen Garnier-Pagès voulait se retirer également de la commission exécutive, mais qu'on l'en aurait dissuadé en lui faisant observer que sa retraite amènerait la dissolution complète du gouvernement, et qu'il fallait maintenir à tout prix la commission exécutive sans aucune modification jusqu'après l'adoption de la nouvelle constitution.

Il sera cependant difficile au citoyen Garnier-Pagès de rester à la tête des affaires si toutes les mesures financières qu'il avait préparées et annoncées et que son successeur n'a fait que porter à l'assemblée nationale sont repoussées.

Les citoyens Garnier-Pagès et Duclerc insistent toujours pour le rachat des chemins de fer, en déclarant impérieusement que ce rachat se rattache à une grande combinaison financière qui doit sauver la France, mais qu'on ne peut faire connaître prématurément. Ces vagues promesses n'ont pas persuadé le comité des finances, qui n'en a pas moins admis les conclusions de sa sous-commission contre le principe du rachat des chemins de fer.

On prétend que le plan mystérieux des citoyens Garnier-Pagès et Duclerc consiste dans la mobilisation de la propriété des chemins de fer. L'Etat, une fois maître des rail-ways, émettrait des bons hypothécaires pour une somme équivalente au capital de la rente 5 % accordée aux actionnaires dépossédés, et elle donnerait

cours forcé à ces bons de manière à se procurer immédiatement une valeur disponible de 4 ou 500 millions. Ce serait une bonne chose, mais on doute que l'assemblée nationale entre dans ces vues.

La place de procureur-général près la cour d'appel de Paris a été offerte au citoyen Martin, de Strasbourg. Il a demandé deux jours pour réfléchir.

Hier au soir, chez Ledoyen, restaurateur, a eu lieu un grand banquet fraternel, donné par les Autrichiens qui habitent Paris, aux deux délégués de l'Université de Vienne qui étaient venus tout exprès fraterniser avec les élèves de nos écoles. L'union et la concorde formaient le caractère de cette belle et nombreuse réunion. Plusieurs discours ont été prononcés.

La poste aux lettres de Paris a été ce matin mise en état d'accusation de détournements de lettres, par le maire du 12^e arrondissement. On lisait aujourd'hui un placard signé de ce maire qui dénonce le fait, à savoir que de nombreux citoyens n'ont pas reçu les lettres que la mairie leur avait adressée par la poste pour retirer leurs cartes d'électeurs.

On donne comme certain qu'une commutation de peine a été accordée au citoyen Rosemond de Beauvalon.

On assure que le citoyen Charles Hugo, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, va partir pour Bucharest, capitale de la Valachie, chargé d'une mission particulière.

On annonce qu'un décret de la commission exécutive va fixer provisoirement le traitement des ministres et des sous-secrétaires d'Etat.

Le citoyen J. Favre a donné sa démission. On ne sait pas encore si elle sera acceptée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 5 juin.

Présidence du citoyen Buchez.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal étant lu, le citoyen Clément Thomas demande la parole.

Le citoyen Clément Thomas : Citoyens représentants, j'étais absent dans la dernière séance au moment de la clôture du procès-verbal; sans cela j'aurais demandé une rectification. Il paraît que les paroles par moi prononcées au sujet de la Légion d'Honneur ont reçu de fâcheuses interprétations et demandent à être mieux expliquées. Sans doute au point de vue de la philosophie une décoration est un hochet de la vanité; mais il n'en est pas moins vrai que le patriotisme, l'émulation, l'honneur, peuvent se féliciter de la création de l'institution, qu'elle devient un noble et glorieux mobile. J'ai blâmé dans la Légion d'Honneur les abus dont les deux derniers règnes l'avaient entachée; mais je me plais à reconnaître que dans l'armée et aussi dans les services civils, beaucoup d'hommes sont fiers à bon droit d'une récompense qui témoigne de si vieux ou éclatants services. (Très-bien!)

Loin de moi la pensée d'avoir voulu blesser d'honorables susceptibilités; je préférerais plutôt que ma langue se desséchât dans mon palais. (Sourires)

Un membre demande qu'il soit nommé un nouveau membre du comité de constitution en remplacement du citoyen Lamennais, démissionnaire.

Le citoyen président : La proposition n'est guère admissible quant à présent, n'ayant point été connue officiellement.

Plusieurs voix : L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'ordre du jour est adopté.

Le citoyen président : L'ordre du jour indique le scrutin pour la nomination du président.

Avant de commencer cette opération, l'assemblée me permettra de lui dire quelques mots. Malgré mes déclarations répétées, je sais que plusieurs de mes honorables collègues veulent me maintenir au fauteuil. Je répète que je ne puis, avec toute ma bonne volonté, continuer à remplir ces pénibles fonctions; l'état de ma santé ne le permet pas, j'ai la voix brisée et la poitrine malade. Remplacé au fauteuil pendant quelques jours par le citoyen Sénart, j'avais essayé de reprendre mon poste, où j'ai senti que mes forces trahissaient mon courage. Je vous prie donc, citoyens, de me renvoyer sur mon banc, où je tâcherai d'être utile d'une autre manière. (Très-bien!)

Le scrutin est ouvert.

A deux heures et demie le scrutin est fermé. Il est procédé au dépouillement.

Pendant cette opération le citoyen rapporteur de la commission de comptabilité, présente à l'assemblée un projet de décret relatif à l'indemnité à accorder au président de l'assemblée et aux questeurs. L'indemnité du président destinée à couvrir seulement les frais et dépenses résultant de sa position est fixée à 4,000 francs par mois; celle des questeurs à 500 par mois.

Le citoyen général Cavaignac : Il m'a été remis tout-à-l'heure un fragment de journal, daté de Turin. D'après cette feuille Peschiera se serait rendu. (Bravo.) Une bataille a été livrée par 15,000 Italiens, commandés par Charles-Albert, à 30,000 Autrichiens. La victoire est restée aux premiers. (Bravos prolongés. Le roi Charles a été légèrement blessé. (Bravo! bravo!))

Le citoyen Payer : Je regrette que le citoyen ministre de l'intérieur soit absent, j'aurais eu quelques interpellations à lui adresser; l'assemblée voudra bien y suppléer et me prêter son attention. Mes observations portent sur plusieurs points. Tout le monde a pu voir mercredi dernier, sur les murs du palais législatif et sur tous les murs de Paris, une affiche rouge, où les paroles d'un de nos collègues, dénaturées de la plus étrange façon, étaient accompagnées de commentaires que je me dispense de rappeler! Le lendemain, dans le *Moniteur*, une note de la commission exécutive annonçait la présentation immédiate de projets de loi contre les affiches et les attroupements. Cependant cette présentation n'a pas eu lieu. Samedi, une nouvelle affiche et plus violente, a paru contre notre collègue. Il était qualifié de royaliste. Pourquoi ces hésitations de la commission exécutive. Je dois le dire, votre commission nous donne des preuves peu satisfaisantes de son énergie. Vous avez vu l'attitude et les contradictions du gouvernement dans l'affaire des ateliers nationaux. Ce qui s'est passé dans cette enceinte samedi, nous a donné une nouvelle preuve du peu d'accord qui existe dans le sein du gouvernement, de ces tendances qui depuis plusieurs mois luttent en sens contraire et se disputent l'autorité. Je le déclare, quelle que soit notre opinion, on ne peut qu'être affligé, profondément affligé de pareilles divergences; je devrais dire d'une pareille anarchie. Vous avez vu, chose étran-

ge, un ministre de la justice se lever contre les conclusions du procureur-général. (Agitation.)

Le citoyen Crémieux, ministre de la justice : Je suis heureux des paroles qui m'appellent à cette tribune; elles me donnent l'occasion d'y donner des explications qu'il me tardait de faire entendre. Je dirai d'abord, en ce qui concerne les projets de loi annoncés, qu'ils seront présentés très-incessamment, peut-être demain, peut-être tout-à-l'heure, la commission exécutive étant en ce moment même occupée à délibérer avec le citoyen ministre de l'intérieur. En ce qui concerne les ateliers nationaux, vous avez entendu les explications du citoyen ministre de l'intérieur, et je m'étonne qu'on paraisse aujourd'hui revenir sur ces explications; je viens maintenant au vote de samedi dernier et à l'explication personnelle qu'elle exige. En votant comme je l'ai fait, je crois avoir rempli un devoir. J'ai donné la preuve qu'avec nous la justice avait sa complète indépendance, sa complète impartialité! Quoique, dans mon opinion, je fusse contraire à la poursuite, j'ai laissé aux magistrats toute liberté; seulement il était de mon devoir de réserver mon vote personnel, et c'est ce que j'ai fait. J'ai voté comme représentant, et non comme ministre de la justice. (Très-bien.)

Le citoyen Portalis (chut! chut!) : Je viens déclarer hautement que j'accepte de grand cœur le résultat de la séance d'avant-hier; je ne me retire pas devant le vote de l'assemblée, je l'accepte de grand cœur, je me retire devant un désaveu. (Mouvement.) Quand nous nous sommes présentés devant la commission exécutive, c'est vous, citoyen ministre, qui le premier avez pris la parole et proclamé l'opportunité du réquisitoire. (Mouvement de surprise. — Agitation prolongée.)

Le citoyen Crémieux s'agite sur son banc, mais il reste silencieux.

Le citoyen Portalis : Quand j'ai accompli un devoir, j'en accepte toutes les conséquences; oui, je les accepte toutes.

Pour mon compte, je ne crois pas que l'action de la justice doive s'arrêter à la porte de cette enceinte.

Il est vrai que j'avais dit dans le commencement que je donnerais ma démission, mais on avait eu le temps de me remplacer. J'aurais voulu remplir mes devoirs en homme de conscience; j'avais pensé que le citoyen Louis Blanc devait être interrogé comme inculpé.

Le citoyen Louis Blanc, de sa place : Comme représentant du peuple.

Le citoyen Portalis : Comme représentant inculpé.

Le citoyen Landrin, procureur de la République, monte à la tribune, et, avec un ferme accent de conviction, confirme toutes les paroles du citoyen Portalis. Selon lui, le citoyen Crémieux a été mis au courant jour par jour de tous les actes de la procédure. Nous nous sommes présentés devant la commission exécutive pour lui demander s'il était possible de demander l'autorisation de poursuivre; la commission nous a répondu : Pas encore; interrogez Louis Blanc comme témoin.

Nous y avons consenti, et après de nouveaux interrogatoires, nous sommes revenus auprès de la commission exécutive, et nous avons insisté pour demander l'autorisation de poursuivre si la politique de la commission exécutive n'avait pas à en souffrir. La commission exécutive nous a répondu qu'il n'y avait rien qui dût s'opposer au cours de la justice. C'est en sortant que le citoyen ministre de la justice nous a dit : Nous marcherons ensemble; présentez votre réquisitoire. (Vif mouvement dans l'assemblée.)

Le citoyen Crémieux monte à la tribune, et reproduit une explication des faits qui rentre dans la première; puis il dit en terminant qu'il n'a pas dit au procureur de la République ces paroles : « Je m'achèterai avec vous. » Si vingt personnes croient que le ministre de la justice peut mentir, ajoute le citoyen Crémieux, non-seulement je ne reste pas ministre, mais je déclare que je ne puis pas rester membre de cette assemblée.

A gauche : Assez! assez! L'ordre du jour! l'ordre du jour!

Le citoyen Landrin monte à la tribune de nouveau et affirme que le ministre lui a dit pendant le délibéré du conseil : « Maintenant nous marchons d'accord. »

Le citoyen Crémieux : Si c'est pendant le délibéré que j'ai prononcé les paroles qu'on m'attribue, et je déclare que j'en ai assez souvenir, cela voulait dire tout simplement : puisque la commission délibère, il ne peut plus être question de discussion, ni de votre part ni de la mienne. (Oh! oh! Sensation en sens divers.)

Le citoyen Jules Favre monte à son tour à la tribune. (Le tumulte est à son comble.)

A gauche : Assez! assez! c'est un scandale!

Le citoyen Jules Favre : Qui est-ce qui dit que c'est un scandale? De voir un député à la tribune, c'est un scandale!

Le citoyen Raynal : Oui, c'est un scandale.

Une foule de voix : A l'ordre! à l'ordre!

Le citoyen Jules Favre, dominant le bruit, demande la permission de présenter quelques observations au point de vue politique. Il déclare d'abord qu'après ce qui s'est passé samedi, il n'a pas cru devoir continuer à garder avec honneur sa position de sous-secrétaire d'Etat. Il déclare qu'il ne veut pas faire partie d'un pouvoir qui manque d'unité et qui ne sait s'entendre ni avec les ministres ni avec le peuple.

Il ajoute qu'il a rougi pour la commission exécutive.

Nous regrettons que l'heure avancée ne nous permette pas d'entendre la suite d'un discours qui produit sur l'assemblée la plus vive agitation.

La séance continue

CHRONIQUE LOCALE.

Tous les moyens sont bons à la réaction pour reconquérir le pouvoir. Elle va jusqu'à gagner à sa cause des agents qui manquent à leur devoir en ne servant pas la cause de la République. Sous la monarchie, plus on crie vive le roi, plus on est aimé de l'autorité; sous la République on nous fait un crime de crier : Vive la République! et l'on surveille ceux qui se permettent cette incartade. Que l'on nous donne au moins des cartes d'électeurs, et dans quelques jours nous ferons bonne justice de tous ces champions de la royauté. Qu'on lise la lettre suivante, et l'on verra que nous ne nous plaignons pas sans raison :

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 6 juin 1848.

Citoyen,

Veuillez, je vous prie, dans l'intérêt de la cause démocratique, dont vous êtes l'organe, faire savoir qu'un grand nombre de commissaires et d'agents de police cherchent à paralyser, par tous les moyens en leur pou-

voir, le vote de la classe ouvrière, soit en refusant des cartes ou du moins en y apportant tous les obstacles possibles, soit en prenant des détours qui n'entraient pas dans les attributions de leurs fonctions.

Ainsi, moi, par exemple, ils prétendaient que je devais leur procurer un certificat de bonne conduite, signé de mon patron, avec mes passeport et extrait de naissance. En un mot, j'ai eu tant de peine à obtenir ma carte, que je suis convaincu que d'autres, plus timides que moi, y renonceraient, et c'est ce qui m'a été certifié par plusieurs personnes.

Je vous salue fraternellement.

D. DUCHORNE.

Projet d'une Fête au Grand-Camp.

Pour le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille.

Il est question, dit le Censeur, de célébrer par une grande fête, qui serait donnée au Grand-Camp, par les gardes nationales de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise, le 14 juillet prochain, la commémoration de la prise de la Bastille. A cette solennité patriotique seraient invitées la garnison et des députations des gardes nationales du département du Rhône, de Grenoble, de Saint-Etienne, de Valence, de Romans, Vienne, Mâcon, Châlon, Bourg, etc.

Trois grands arcs de triomphe seraient élevés; l'un donnerait passage à l'artillerie, l'autre à la cavalerie, l'autre à l'infanterie. Un repas de 80,000 couverts serait servi; les tables seraient garnies de petits drapeaux qui, bien alignés, produiraient un superbe effet; une estrade serait réservée pour les autorités, les conseils municipaux et les députations des villes.

La fête se composerait :

1° D'une course de trente jeunes gens; 2° de deux tombolas, une pour l'armée et une pour la garde nationale; 3° d'un concert monstre exécuté par toutes les musiques réunies, avec chœurs, composés pour la circonstance, imprimés en une très-grande quantité et placés dans un ballon aux couleurs nationales qui, d'une certaine hauteur, les abandonnerait au vent en forme de pluie, et les distribuerait à la foule suivant son caprice; 4° à la chute du jour, les chants seraient interrompus par une attaque sortie du haut de la Bastille, qui s'élèverait près de la Butte. Alors, la lutte commencerait au bruit du canon, du tocsin et des chants patriotiques; elle sera terminée par la prise de la Bastille et l'apothéose de la liberté sur les ruines de cette Bastille.

Le cortège sera éclairé par des torches et des flammes de bengale.

Le lendemain, il y aura une course de chevaux à Perrache, une joute sur la Saône, et le soir une fête de nuit sur l'eau. Illumination générale.

Tel est le plan qui nous a été communiqué; mais nous ne pouvons garantir encore qu'il s'exécutera. C'est un projet; nous tiendrons nos lecteurs au courant.

COMMISSION POUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Séance du 25 mai 1848.

L'an mil huit cent quarante-huit et le vingt-cinq mai, se sont réunis les membres composant la commission pour l'organisation du travail à Lyon.

Les membres présents étaient les citoyens :

Bernard-Barret, Coignet (Antoine), Covillard, Edant, Briot, Morellet, Josselin, Fraisse, Peygnoux, Brosse et Morlon.

Délégués des corporations :

Noël, Peltier, Biétry, Pailley, Massard.

Le président Morellet ouvre la séance à neuf heures du matin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de l'enquête relative aux ouvriers moulinsiers. Le citoyen Covillard fait lecture de ce rapport, duquel il résulte que, s'étant transporté chez plusieurs maîtres moulinsiers, accompagné des citoyens Gros (Pierre), Grand-Clément et Peygnoux, ils ont recueilli les renseignements suivants :

Les ouvrières dites *doubleuses* gagnent huit francs par semaine, et celles ordinaires, sept francs; elles sont, en outre, logées et chaussées. Les tourneurs gagnent environ dix francs par semaine, et les ouvriers, de douze à treize francs; ils jouissent des mêmes avantages que les ouvrières. Le travail commence à quatre heures du matin et finit à sept heures et demie du soir. Il faut en déduire deux heures à deux heures et demie, pour prendre et préparer les repas. Ils ont également appris qu'il serait très difficile aux maîtres d'augmenter les prix et de diminuer les heures de travail, parce que les moulinsiers de la campagne occupent des ouvriers et ouvrières à des prix inférieurs à ceux de la ville. Ainsi, au lieu de payer sept à huit francs par semaine à leurs ouvrières, ils ne leur donnent que trois francs soixante à quatre francs cinquante centimes par semaine. Ils ont des loyers moins chers, et font mouvoir leurs rouages par des chutes d'eau, au lieu de faire tourner à la main ou par la vapeur. Les prix énoncés dans les deux pétitions sont un peu différents de ceux que cite le rapport d'enquête, la pétition des ouvriers et ouvrières ne parlant que de quatre-vingts centimes par jour pour les ouvrières, et un franc quarante pour les ouvriers, et le rapport des maîtres portant le total de leur déboursé à un franc quatre-vingt centimes par jour pour les femmes, ce qui semble exagéré.

Il conclut à ce qu'une légation des ouvriers et ouvri-

res soit appelée devant la commission pour lui donner des explications verbales, et qu'après cela les maîtres et les ouvriers soient invités à envoyer des délégués devant la commission d'enquête, qui les conciliera, si faire se peut.

Ces conclusions sont adoptées.

Les rapports des projets des citoyens Morel et Pailley sont remis à dimanche.

Le citoyen Peltier, délégué des mécaniciens, donne quelques explications au sujet d'une association industrielle où tous les associés seraient solidaires, et à laquelle toutes les industries seraient appelées à prendre part. Ils sont déjà 800 pour ce commencement d'association. Il rédigera son projet et le soumettra à la commission.

Le citoyen Guillermain dit que cette institution existe déjà sous le nom de Compagnie des Industries unies; il fait remarquer les inconvénients et les embarras que rencontrent ces associations, à la suite desquels celle des Industries unies va être obligée de faire sa liquidation. Il termine en appelant l'attention de chacun sur la Banque d'échange.

Le président engage le citoyen Peltier à s'entendre avec le citoyen Guillermain, qui lui remettra les statuts de la société des Industries unies. Ces pièces pourront l'aider dans son travail.

Le président fait lecture d'un projet d'organisation du travail pour la fabrique de soierie par le citoyen Fond, ancien prud'homme ouvrier. Après la lecture de ce projet, le citoyen Grinand dit que tous les projets présentés ont le même défaut, celui de supposer toujours que l'offre est égale à la production, et comme il n'y a pas d'équivalence entre la production et la consommation, il faut trouver un moyen pour remplir cette lacune.

Ce projet est renvoyé à la commission spéciale chargée de l'examen des projets. Elle en fera un rapport.

Le président fait lecture d'une lettre rédigée par le citoyen Fraisse, adressée par la commission au ministre des travaux publics, par laquelle on lui fait connaître ses travaux, en le priant de vouloir bien la mettre en rapport au plus tôt avec le comité des travailleurs de Paris.

La lecture de cette lettre est interrompue par une délégation des ouvriers veloutiers, qui demandent à faire convoquer quelques fabricants qui ne veulent pas payer les mêmes prix que leurs collègues. Le président leur fait observer que pour cette affaire, la commission ne peut que leur prêter un concours moral; il les invite à s'entendre avec le citoyen Covillard, membre de la commission d'enquête, pour être entendus par elle.

Après la lecture de la lettre, le citoyen Charavay propose de l'envoyer non pas au ministre, mais à l'assemblée nationale.

Le président craint qu'en suivant l'avis du citoyen Charavay, cette lettre soit renvoyée à quelque commission et oubliée indéfiniment. Il voudrait que dans cette lettre on exprimât le désir qu'il fût ouvert un crédit au budget pour subvenir aux frais des délégations et à ceux d'organisation.

Après une petite discussion, on décide qu'elle sera envoyée au ministre; qu'on en enverra une copie au citoyen Laforest, représentant du Rhône, comme ayant contribué, avec le citoyen Arago, à la formation de la commission, en le priant de vouloir bien continuer à lui prêter son appui. Une autre copie sera envoyée au citoyen Benoît (Joseph), aussi représentant du Rhône, et vice-président de la commission, qui la communiquera à ses collègues Doutre et Greppo qui font aussi partie de la commission de l'organisation du travail à Lyon. Ces citoyens seront priés d'user de toute leur influence auprès du gouvernement pour appuyer la prise en considération de cette lettre.

Le citoyen Gros (Pierre) fait une proposition tendant à nommer une commission spéciale chargée d'aller dans les communes rurales, afin de faire une enquête pour connaître la nature des productions, le rapport des terrains, la culture qui leur est propre, le nombre d'habitants que peut contenir, tout en les utilisant, une commune d'une certaine étendue, etc.

Cette proposition n'étant pas formulée bien clairement, il est convenu qu'il la présentera par écrit à la prochaine séance.

Le citoyen Covillard demande que l'agriculture, étant la première industrie, soit représentée à la commission par un propriétaire et un ouvrier cultivateurs.

Le président dit que l'intention de la commission est d'arriver à ce que toutes les industries y soient représentées, mais avant tout, il faut qu'elle ait des pouvoirs et un caractère officiels.

La séance est levée à midi.

Départements.

On lit dans l'Impartial du Nord :

Nord. — La commune de Saint-Aybert possède comme toutes les communes un cimetière et un curé; malheureusement, le cimetière établi dans le fond d'une vallée demande à être exhausé, et le curé, qui ne s'en soucie guère, prend à tâche d'abaisser de plus en plus le niveau de cette propriété communale. Pour embellir ou plutôt pour construire son jardin dans le genre anglais, il a fait braverment enlever une grande quantité de gazons dans le cimetière. Le citoyen Merlin, chargé de l'administration municipale de Saint-Aybert, lui en a fait des reproches, et voilà la réponse qu'il en a obtenue :

« Saint-Aybert, le 30 mai 1848.

« M. le président,

« En réponse à votre honorée lettre, je m'empresse de vous dire que je n'ai eu besoin d'aucune permission pour enlever des gazons du cimetière. Vous savez, M. le président, aussi bien que moi, que le produit du cimetière appartient à la fabrique; c'est donc à elle à percevoir les herbes, les fruits et les émondes des arbres, etc. Décret du 30 décembre 1809.

« J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur,

« Signé : BOISSANT, curé. »

« Nous ferons une courte réponse aux exigences du citoyen curé.

« En premier lieu, l'art. 36 du décret du 30 décembre

1809 dit bien que les revenus des fabriques se forment entre autres choses du produit spontané du terrain servant de cimetière; mais le citoyen curé voudra bien ne pas confondre les herbes, émondes et fruits, qui sont en effet des produits spontanés de la terre, avec la terre elle-même et les gazons qui y adhèrent.

« De plus, parce que la fabrique compte parmi ses revenus le produit spontané du terrain des cimetières, il ne suit pas que le curé, se substituant à la fabrique, ait le droit de s'approprier tout ou partie de ces sources de revenus. Car enfin, la fabrique n'est pas chargée de transformer le jardin du curé en un parterre, plus ou moins anglais, mais en revanche elle est tenue de pourvoir à l'entretien du cimetière, et à ce titre elle devra faire transporter de la terre dans le cimetière, pour combler le vide fait par le citoyen curé. Ainsi, l'enlèvement du produit prétendument spontané du cimetière, loin d'être profitable à la fabrique, deviendra pour elle l'occasion de charges nouvelles. Si la fabrique est pauvre, la commune devra lui venir en aide et épuiser son maigre budget pour donner au citoyen curé le plaisir d'avoir boulingrin. En résumé, le citoyen curé est très positivement tenu de remettre le cimetière dans l'état où il se trouvait avant l'enlèvement des gazons. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le frère Léotade s'était pourvu, on se le rappelle, contre l'arrêt de condamnation de la cour d'assises de la Haute-Garonne qui l'a frappé. Son pourvoi vient d'être rejeté.

— On lit dans le *Vau National* de Metz :

« Les bruits de guerre recommencent; la nouvelle suivante leur fera prendre de la consistance : l'artillerie a reçu à Metz l'ordre de mettre six nouvelles batteries sur le pied de guerre, savoir : quatre à pied et deux à cheval. Le 2^e régiment doit en fournir quatre et le 15^e deux. Chaque jour ces deux régiments reçoivent des renforts en hommes de la réserve, et en chevaux que l'on dit superbes. »

— On lit dans la *Réforme*.

« Décidément les candidatures des représentants font fureur; après Joinville et le duc de Bordeaux, voici venir le prince Louis Bonaparte. Aujourd'hui on a placardé de nombreuses affiches pour inviter les électeurs à nommer représentant le héros de Strasbourg et de Boulogne; on assure même que ce soir, 5 juin, une réunion très nombreuse doit avoir lieu rue des Vieux-Augustins, 22, à l'effet de discuter cette candidature. Nous savons bien que ces manœuvres n'ont, au fond, rien de sérieux; mais elles prouvent que les partisans des dynasties s'agitent, intriguent en ce moment, se vantent publiquement qu'ils arriveront à leurs fins. »

— Aujourd'hui, en vertu d'ordonnances de la chambre du conseil du tribunal de la Seine, la liberté a été rendue à un certain nombre de personnes qui, impliquées dans l'instruction relative à l'attentat du 15 mai, ont justifié par des témoignages que leur conduite ne pouvait pas être incriminée.

— Le préfet de police, le citoyen Trouvé-Chauvel, vient de donner des ordres pour que ses agents tiennent la main à l'exécution des lois qui interdisent la vente des couteaux-poignards et autres armes prohibées.

— Un service funèbre a dû être célébré le 6 juin, à dix heures, en l'église Saint-Méry, pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts en combattant les 3 et 6 juin 1852, pour la cause de la République.

Le club des Blessés des barricades Saint-Méry invite à cette cérémonie, toute de recueillement, les parents des décédés, les blessés, les détenus politiques et les combattants de chacune des époques qui a signalé leur dévouement à la même cause.

— Un citoyen nous écrit :

« Comme électeur,

« Je demande que les urnes où seront déposés les votes pour les représentants à élire soient chaque soir enveloppées, à l'entonnoir, par un couvercle de fer blanc, et cadenassées, afin qu'aucune fraude ne soit possible. et que, jusqu'au jour du dépouillement, elles soient gardées la nuit par trois factionnaires; on peut corrompre un homme, on ne peut en corrompre trois. »

(*Réforme*.)

— M. Lamarche, rédacteur du *Sicile* pour les nouvelles étrangères, a publié et fait distribuer à l'assemblée nationale un petit livre intitulé : *Projet de constitution et Catéchisme républicain servant d'exposé des motifs*.

Convaincu qu'en laissant au législateur une trop grande latitude d'interprétation, on s'expose à voir défaire par la loi ce qu'a fait la constitution, l'auteur s'est attaché à rédiger un véritable code des droits. Il existe un droit social, qui, étant un droit d'espèce et non de race, domine tous les droits constitutionnels.

Vient ensuite le droit politique, d'autant plus juste qu'il se rapproche plus des principes du droit social. Les formes du gouvernement peuvent admettre certaines fictions légales; mais ces fictions ne sauraient être perpétuelles, la réalité devant toujours finir par l'emporter en ce monde.

Le droit administratif est la formule des moyens d'application du droit social et du droit politique.

Enfin, le droit judiciaire porte la sanction des autres droits et doit le plus possible se conformer aux principes du droit social, qui est le droit absolu, autant que l'absolu est praticable parmi les hommes.

Telle est l'économie du remarquable travail du citoyen Lamarche.

A VENDRE,

FONDS DE MARCHAND DE VIN

Quai de Serin, 48,

Au haut du pont de la Gare.

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-AUSAND,